

Nos voyages et sorties 2026



Festival de Jazz à Vienne

Jazz à Vienne Découverte des coulisses et concert Marcus Miller Le samedi 04 juillet 2026

Jazz à Vienne et SAVATOU vous donnent rendez-vous pour la 45ème édition du festival en 2026 !
Chaque année, ce sont plus de 220 000 festivaliers qui viennent à la rencontre des 1 000 artistes se produisant sur 4 scènes dont la plus mythique : le Théâtre Antique.
Savatou vous propose une après-midi immersive, pour découvrir les lieux cachés du festival et du théâtre Antique, puis concert en soirée.



Inscriptions avant le 31 mars

Départ du bassin Chambéry et Grenoblois A partir de 44€ / par personne

Départ garanti à partir de 35 personnes.

Programme

Départ en car, début d'après-midi, pour rejoindre Vienne.

En milieu d'après-midi : Visite des coulisses du Festival Jazz à Vienne : Accompagné d'une personne de l'équipe du festival, vous découvrirez le lieu mythique du théâtre Antique et les coulisses du festival.

Puis temps libre pour profiter de la ville ou de la programmation DU FESTIVAL OFF sur la scène des jardins de Cybèle. Epicentre du festival, le jardin de Cybèle propose tous les jours une programmation riche, diversifiée et en accès libre.

Pour ceux qui le souhaitent, à 20h 30 : Début du concert de RAVI COLTRANE et TERENCE BLANCHARD, puis 22h, **MARCUS MILLER** .

Avec son style inimitable – une combinaison unique de funk, de groove, de soul et de pure virtuosité technique –, Miller est considéré comme l'un des bassistes les plus importants du jazz, du R&B, du jazz fusion et de la soul . Le magazine Bass Player l'a inclus dans sa liste des dix bassistes de jazz les plus influents de sa génération.

Marcus Miller est un habitué de Jazz à Vienne. Comment oublier, l'un de ses concerts les plus marquants, donné au Théâtre Antique en 2011 avec Herbie Hancock et Wayne Shorter pour commémorer les vingt ans de la disparition de Miles Davis ? Mais 2026 est une année encore plus importante, celle du centenaire du trompettiste, dont la musique est une intarissable source d'inspiration à laquelle tous les musiciens actuels continuent de s'abreuver.

En fin de concert, retour en bus dans votre région,

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC base

Prix par personne (TRANSPORT et VISITE) :	44,00 €
Prix par personne (BILLET MARCUS MILLER et 1 ^{ère} partie) PLAEMENT LIBRE :	40,00 €

Notre tarif comprend :

- ↳ Le transport en autocar de tourisme,
- ↳ Les visites mentionnées avec le personnel du festival de Jazz,

Notre tarif ne comprend pas :

- ↳ La place de concert
- ↳ Les repas et Les boissons,
- ↳ Les dépenses à caractère personnel,
- ↳ L'accompagnement,
- ↳ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ↳ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien : 100% cf. nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Crédit photo : Jazz à Vienne



Votre journée au *Marché de Turin* Le samedi 20 juin 2026



Programme

Départ de Chambéry (Lycée Monge) à 6 h 10, Albertville (6h25) avec différents bus. Route pour Turin. (plusieurs points de ramasse en cours de route).

Dépose à quelques minutes à pied du marché.

Journée libre de 10h15 à 15h45.

Flânez parmi les étals du **marché de la Porta Palazzo**, le plus grand et plus populaire de **Turin**. Des produits locaux aux articles de maison, en passant par les vêtements, les stands sont nombreux. **Découverte libre de la ville**, capitale du Piémont. Turin est connue pour le raffinement de son architecture et de sa gastronomie. Des bâtiments baroques et de vieux cafés bordent les boulevards ainsi que ses grandes places, comme la Piazza Castello et la Piazza San Carlo. A proximité, se dévoilent la flèche élancée de la Mole Antonelliana, le musée égyptien, des palais... Au retour, arrêt shopping à **Suse**, sauf si retard important lors du retour. (de 16h15 à 17h15*).

Retour dans votre région.

**Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Tarif TTC Zone 1 Chambéry-Aiton

Par adulte	48 €
Par enf 5-11 ans	40 €

Tarif TTC Zone 3 Pontcharra-Albertville

Par adulte	52 €
Par enf 5-11 ans	44 €

Notre tarif comprend :

- ↳ Le transport en autocar avec Transalpes,

Notre tarif ne comprend pas :

- ↳ le repas, les boissons, les visites
- ↳ Les dépenses à caractère personnel,
- ↳ L'accompagnement,
- ↳ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ↳ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour.

Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Crédit photo : Shutterstock

Escapade Nature et Bien être

Les Grands Bains de Monétier (05)

Du samedi 19 septembre 2026 au dimanche 20 septembre 2026

Découvrez la beauté des paysages des hautes Alpes en automne
et détendez-vous dans les grands bains de Monétier !



A partir de 385€ par personne

Au départ du bassin Chambérien et Grenoblois
Départ garanti à partir de 40 personnes.

Programme

JOUR 1 :

Départ en autocar, du bassin chambérien, puis ramassage sur le chemin près de Grenoble, pour rejoindre Serre Chevalier.

Vous commencerez par une randonnée d'environ 2h30 au col du Lautaret, accompagné d'un guide de montagne agréé. (Accessible au plus grand nombre. Peu de dénivelé)

Vous marcherez avec un panorama sur le glacier. De nombreuses marmottes pointent le bout de leur nez sur ce sentier. Avec un peu de chance, vous pourrez les observer.

Pique-nique (à prévoir par vos soins)

Transfert en car jusqu'à votre hôtel
Dépose des bagages et Installation dans les chambres.

Pour vous remettre de la randonnée, vous aurez accès à 2h d'entrée aux Grands bains de Monetier. Situé au cœur de la station de ski de Serre-Chevalier, dans les Alpes du Sud, l'établissement SPA des Grands Bains du Monetier bénéficie d'une Eau Naturellement Chaude qui jaillit à température de 44°C en sortie de source.

C'est au travers de nombreux modules aquatiques que le site vous fait profiter de plaisirs dédiés à vos sens, à votre détente et à votre bien-être.

Prévoir vos serviettes de bains.

Dîner au restaurant

Nuit à l'hôtel

JOUR 2 :

Petit déjeuner à l'hôtel.

En milieu de matinée, séance d'aquagym (45mn) dans la piscine des grands bains de Monetier.

Déjeuner au restaurant

L'après midi, vous aurez accès au Spa la Rotonde et aux Grand Bains de Monetier 3h.

Les Grands Bains du Monétier proposent entre autres un espace aquatique ouvert à tous, des espaces dédiés aux adultes, un institut de soins et de massages, un bar, une boutique.

En fin d'après-midi, retour en car dans votre région

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Tarif TTC – 40 personnes

Par personne, (adulte/enfant)	385,00 €
Supplément chambre individuelle	+65,00 €

Notre tarif comprend :

- ↳ Le transport en autocar de tourisme,
- ↳ L'hébergement en hôtel 4* en nuit et petit déjeuner,
- ↳ Le dîner du jour 1 et le déjeuner du jour 2 ,
- ↳ La randonnée de 3h30, avec accompagnateur en montagne, boisson chaude au sommet
- ↳ Les grands bains de Monetier : jour1, entrée à l'espaces des grands bains (2h)
Les grands bains de Monetier : jour2, 1 cours d'aquagym de 45mn, l'entrée à l'espace Spa La rotonde et Grands bains et entrée à l'espaces des grands bains (3h)
- ↳ Les E-carnets de voyage.

Notre tarif ne comprend pas :

- ↳ Les boissons aux repas,
- ↳ Les dépenses à caractère personnel,
- ↳ L'accompagnement,
- ↳ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ↳ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Crédit photo : Les grands Bains de Monetier par Willy Camus.



Votre journée à Walibi
Waaalloween
Le samedi 03 octobre 2026
Offre spéciale



En 2026, cap sur l'aventure et le plein de nouveautés à Walibi Rhône-Alpes !

Découvrez une nouvelle attraction familiale, un parcours aventure pour petits et grands, et un labyrinthe végétal immersif où plaisir rime avec exploration !

Votre programme ? 36 attractions et spectacles (dont 24 accessibles dès 90 cm) et 2 spectacles familiaux, présentés et implantés au cœur de 3 univers thématiques (Explorer Adventure, Festival City et Exotic island) qui transportent les visiteurs dans un véritable voyage entre fun, sensations et évasion.

Programme

Départ en bus de Chambéry, direction Walibi arrivée vers 10h.

Journée libre au parc.

Testez MAHUKA ! une aventure familiale et pleine de sensations dans une nouvelle attraction unique en Europe, Au cœur de l'univers thématique Exotic Island, un groupe d'archéologues vient de découvrir un temple abandonné érigé en l'honneur d'un Dieu légendaire... Osez-vous pénétrer sur le chantier de fouilles ? Embarquez dans une aventure sensationnelle, où vous serez propulsé jusqu'à 67km/h et vivrez 13 moments d'apesanteurs sur le parcours !

Dès le 3/10, l'ambiance Waaalloween débute. Le Dr. Mystic vous convie pour vivre de grandes frayeurs ou de toutes petites peurs pour les plus jeunes ! Parc décoré, spectacles, animations, famille Woodstock...

Vers 17h, départ retour à Chambéry

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Tarif TTC

Par personne, 46 €

Prix base 40 personnes minimum. Départ garanti à 40 personnes

Notre tarif comprend :

- ↳ Le transport en bus
- ↳ L'entrée à Walibi

Notre tarif ne comprend pas :

- ↳ Les boissons, le repas
- ↳ L'accès aux maisons hantées, réservation en amont conseillée
- ↳ Les dépenses à caractère personnel,
- ↳ L'accompagnement,
- ↳ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ↳ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour.

Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien : 100% cf. nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Crédit photo : Walibi

Votre sortie au *Cirque Imagine* Déjeuner spectacle le dimanche 11 octobre 2026

Le Cirque Imagine est un cabaret cirque permanent près de Lyon dans le quartier de Carré de Soie.
Le spectacle allie le glamour du cabaret et la magie de l'art du cirque.



Programme

Départ en bus de Grenoble, ramasse à Chambéry, direction, le Cirque Imagine. Arrivée vers 11h30.

11h30 - 12h30 : accueil, apéritif et musique live assis

12h30 - 16h00 : repas et spectacle

Votre menu

Kir et pièces apéritives

Carrot cake crémeux de carotte, glaçage aux fanes, vinaigrette et pickles de carottes

Poitrine de veau confite façon blanquette, riz pliaf, oignons grelots et légumes de saison

Allumette de comté affiné,

Tarte à la praline

Forfait boisson : eau plate 1 bouteille pour 4, vin rouge Marius 1 bouteille pour 4, café

Menu enfant pour les 5/12 ans : jus de fruits et pièces apéritives, gratin de ravioles à la crème et emmental, volaille rôtie sur peau et son jus au thym, gratin dauphinois, mousse au chocolat et perles craquantes.

Le spectacle

16h00 - 16h30 : ambiance lounge et rencontre avec les artistes

Retour à Chambéry et Grenoble.

*Pour les 40 ans de Savatou, nous vous offrons une photo de groupe avec les artistes,
envoyée par mail après la sortie.*



Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.

L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC

109 €/ adulte
95 €/enfant – de 5 à 12 ans

Tarif valable à partir de 35 personnes. Départ garanti à partir de 35 personnes

Notre tarif comprend :

- ↳ Le transport en autocar,
- ↳ le déjeuner spectacle tel que précisé dans le programme, les boissons telles que précisées- ci-dessus
- ↳ une photo souvenir avec les artistes

Notre tarif ne comprend pas :

- ↳ Les dépenses à caractère personnel,
- ↳ L'accompagnement,
- ↳ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ↳ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien : 100% cf. nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite. Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Crédit photo : cirque imagine



Votre circuit en ALBANIE

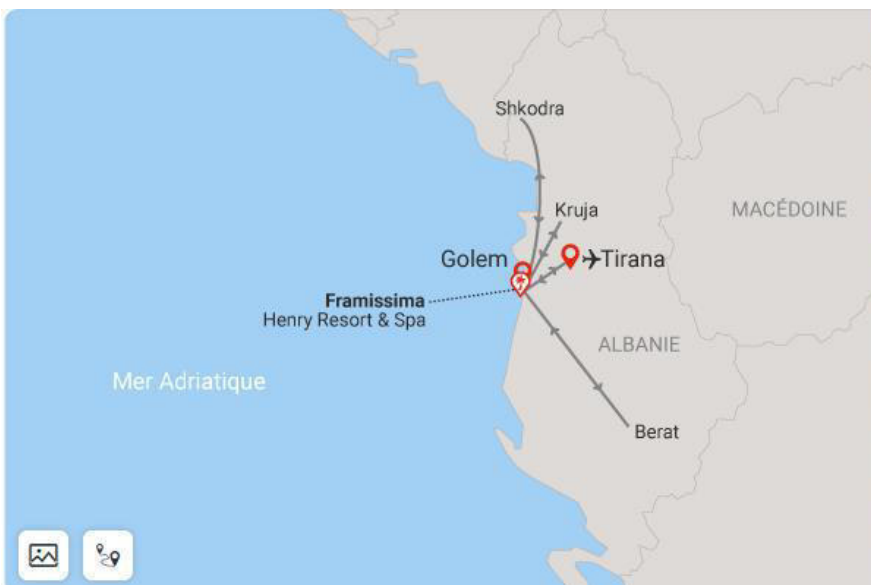
Entre Culture et plage

8 jours 7 nuits

Du samedi 10 au 17 octobre 2026

Autres dates disponibles, nous contacter

Le programme Albanie, entre culture et plage vous permet de découvrir des sites d'exception : Tirana, Berat, Kruja et Shkodra. Sans changer d'hôtel 4*!



Rendez-vous aéroport de Lyon

A partir de 815 €par personne

Départ garanti à partir de 6 personnes.

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valides 3 mois après la date de retour prévue.

Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite

Programme

JOUR 1 FRANCE - TIRANA - GOLEM

Rendez-vous à l'aéroport de Lyon. Vol pour Tirenna.
Accueil à l'aéroport et transfert au Framissima Henry 4* à Golem.
Dîner selon l'heure d'arrivée.

JOUR 2 TIRANA ET BUNK'ART 2

Excursion en journée complète à Tirana.
Départ en matinée pour la découverte de la face cachée de la capitale albanaise et la visite du Bunk'art 2, une galerie d'exposition dans un ancien bunker nucléaire datant de l'ère soviétique. Autrefois secret, il a été réaménagé pour présenter l'histoire politique de l'Albanie et la vie pendant la dictature. Vous y découvrirez de nombreuses pièces et espaces dédiés à des expositions sur l'histoire du pays.
Ensuite, vous partirez explorer le centre historique de la capitale, une juxtaposition du passé communiste de la ville et de sa modernité.
Pause-déjeuner en cours de visite : déjeuner pris au restaurant (boissons non incluses)
Retour en fin d'après-midi à l'hôtel.
Dîner à l'hôtel

JOUR 3 BERAT ET MUSÉE ONUFRI

Journée complète à Berat & Onufri.
Départ en matinée et plongez le temps d'une visite dans l'histoire de la ville de Berat, classée à l'Unesco et connue sous le nom de "ville aux mille fenêtres".
Vous débuterez par la visite du musée Onufri, situé à l'intérieur du château de Berat où vous trouverez des expositions d'artefacts religieux à la chapelle Sainte-Marie, ainsi que des peintures d'artistes albanais. Les différentes expositions vous présenteront bien plus que des œuvres d'art médiéval, elles vous transporteront à travers les moments forts de l'histoire albanaise.
Ensuite, promenade dans les quartiers de Mangalem et Gorica, qui vous donneront un aperçu du passé de la ville et de sa structure urbaine unique.
Pause-déjeuner en cours de visite. déjeuner pris au restaurant (boissons non incluses)
Retour en fin d'après-midi à l'hôtel.
Dîner à l'hôtel



JOUR 4 KRUJA ET MUSÉE SKANDERBERG

Excursion en journée complète à Kruja.
Marchez sur les traces d'un héros national et voyagez à travers Kruja, une ville chargée d'histoire. Départ en fin de matinée, pour la visite du musée Skanderberg, dédié à George Kastrioti Skanderberg, héros national albanaise ayant combattu l'empire Ottoman. Situé dans le château de Kruja, le musée se tient comme un testament de la fierté et de la résilience albanaise. Vous y admirerez les expositions sur la vie de ce héros national vous permettant une découverte profonde du passé albanaise.
Ensuite, vous aurez l'occasion d'explorer le château lui-même, datant des Ve et VIe siècles et offrant une vue imprenable sur le paysage environnant et constituant un lien tangible avec le passé.
Puis vous vous promènerez dans le vieux bazar de Kruja. Rencontre avec des artisans locaux.
Déjeuner en cours de visite : déjeuner pris au restaurant (boissons non incluses)
Retour en fin d'après-midi à l'hôtel.
Dîner à l'hôtel

JOUR 5 à 6 GOLEM

Journées libres en formule tout compris afin de profiter des installations de l'hôtel. Repas à l'hôtel.

JOUR 7 SHKODRA

Journée complète à Shkodra

L'ancienne capitale illyrienne fondée au 3e siècle avant J.-C. et centre traditionnel de la région culturelle des Gheg. Nichée entre le château de Rozafa, les majestueuses Alpes albanaises, le lac bleu profond de Shkodra, une plage de sable longue de 30 km et les rivières Drini, Buna et Kiri, cette ville en forme de losange vous séduira par son histoire et sa beauté naturelle.

Déjeuner en cours de journée : déjeuner pris au restaurant (boissons non incluses)

Vous explorez le château de Rozafa et profiterez de la vue imprenable qu'il offre sur la ville et ses alentours, une véritable fierté pour les habitants.

Promenez-vous dans la rue piétonne "Kole Idromeno" et découvrez le plus ancien quartier de Shkodra, "Gjuhadol".

Enfin, explorez la diversité religieuse et ethnique de la ville en visitant la cathédrale catholique, la mosquée Ebu Beker et l'église orthodoxe, toutes situées au cœur de la ville.

Cette excursion vous permettra de plonger dans l'histoire riche et la culture variée de Shkodra, tout en appréciant ses paysages à couper le souffle.

Retour en fin d'après-midi à l'hôtel.

Dîner à l'hôtel

JOUR 8

Selon horaire de vol, transfert à l'aéroport et envol vers la France.

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Notre tarif comprend :

- ↳ Le vol aller et retour opérés par la compagnie aérienne que vous allez sélectionner
- ↳ Le forfait taxes et redevances des aéroports.
- ↳ L'accueil à l'arrivée.
- ↳ Le séjour en chambre standard en formule tout compris à l'hôtel (hors boissons pendant les excursions).
- ↳ Le transport en autocar au départ de l'hôtel durant les excursions du programme.
- ↳ Les visites prévues selon programme indiqué.
- ↳ Le guide accompagnateur local francophone durant les excursions.
- ↳ La présence de notre réceptif pendant le séjour,
- ↳ Les E- carnets de voyage

Notre tarif ne comprend pas :

- ↳ Taxe de séjour non incluse, à régler sur place.
- ↳ Les boissons, lors des déjeuners des excursions
- ↳ Les dépenses à caractère personnel,
- ↳ L'accompagnement,
- ↳ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ↳ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- ↳ Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (nous consulter),

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
--	--

Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien : 100% cf. nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade. Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Bon à savoir

- Départs garantis dès 2 participants, maximum 50 durant les excursions.
 - Véhicule climatisé adapté au nombre de participants.
 - Guide francophone durant les excursions. Il peut changer d'une excursion à l'autre.
 - Les jours de réalisation des excursions sont donnés à titre indicatif, ils seront définis sur place et peuvent changer d'une semaine à l'autre.
 - Programme type pouvant être modifié selon impératif locaux mais les visites seront respectées.
 - Formule tout compris pendant les repas à l'hôtel. Durant les excursions, les déjeuners sont pris au restaurant (boissons non incluses).
 - **Taxe de séjour non incluse, à régler sur place :**
2€/jour/adulte, 1,50€/jour/enfant de 2 à 12 ans et gratuit pour les moins de 2 ans (sous réserve de modification par les autorités locales).
 - Excursions pouvant être regroupées avec des participants logeant dans différents hôtels, plusieurs arrêts possibles afin de récupérer tous les participants au départ et au retour des excursions.
- COURANT ELECTRIQUE : 230 V et 50Hz. Type C et F. Adaptateur non nécessaire.

Crédit photo : Fram site

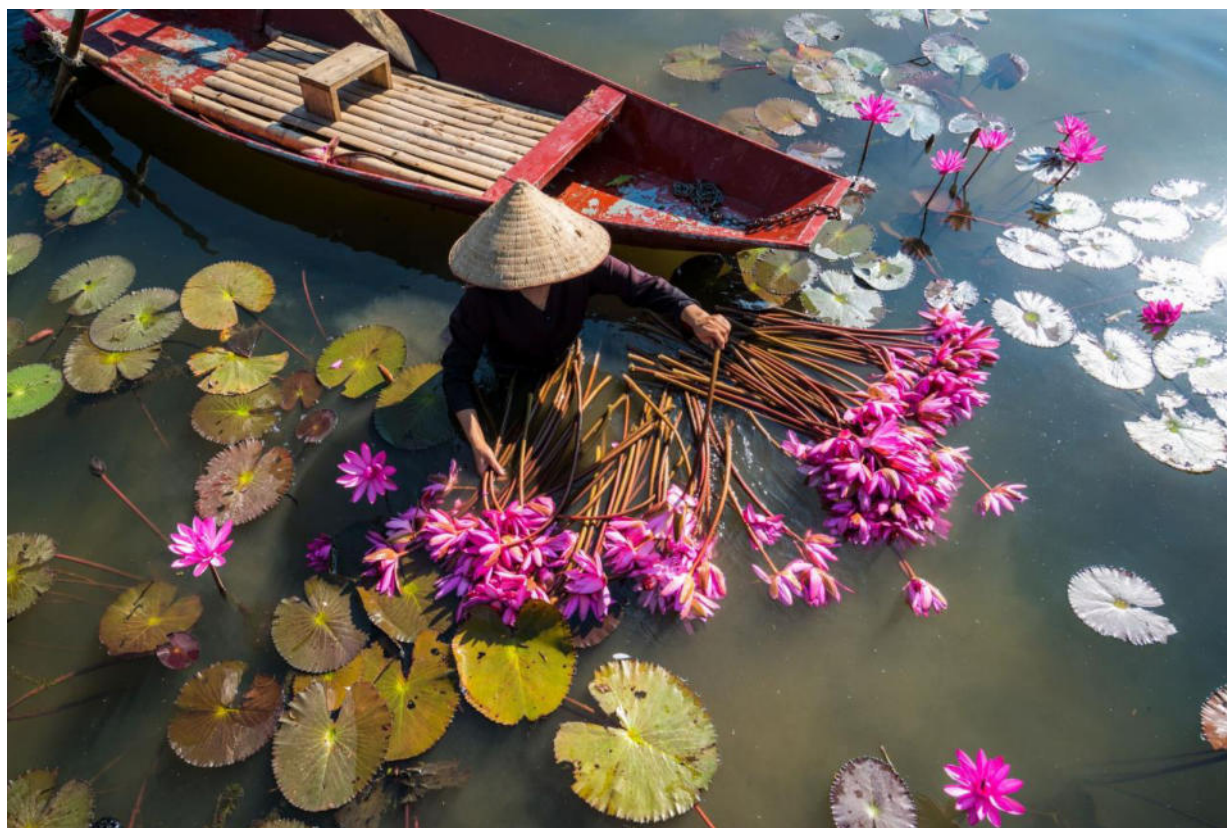
Circuit Les incontournables du Vietnam

12J/9N - Limité à 24 pers.

Du 23 novembre au 04 décembre 2026

Autres dates, nous contacter

Exotique, captivant et attirant, le Vietnam allie une beauté naturelle renversante. Imprégnez-vous de la culture vietnamienne en découvrant les métropoles dynamiques, les villages atypiques et ses spécialités culinaires. De Hanoi à Ho Chi Minh en passant par le Mékong, le Vietnam saura vous faire chavirer. Embarquez dans ce beau voyage pittoresque...



A partir de 2250€ / par personne

Départ garanti à partir de 6 personnes.

Pour les ressortissants français : Passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date de retour, autorisation parentale et livret de famille pour les enfants mineurs, etc...

Programme

Vous aimerez

- Les différents modes de transports locaux : cyclo-pousse, bateau, vélo...

- La nuit en jonque traditionnelle sur la baie d'Halong
- Un aperçu de la vie locale du Mékong

JOUR 1 - FRANCE > HANOI

Envol à destination du Vietnam. Dîner et nuit à bord.

JOUR 2 : HANOI

Accueil à l'aéroport de Hanoi par votre guide local francophone.

Partez pour un tour d'orientation de la ville (vue d'extérieur), incluant les incontournables : la place Ba Dinh, le Mausolée Ho Chi Minh, le Palais Présidentiel, l'Opéra et son vieux quartier des 36 corporations.

Puis, visite guidée du Temple de la Littérature, qui fut la première université du Vietnam.

Avant votre dîner, baladez-vous dans les environs du lac Hoan Kiem ou bien vers le lac de l'Ouest.

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 3- HANOI > BAIE D'HALONG (ENV. 120 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la baie d'Halong, rendue célèbre par le film "Indochine". Un lieu

exceptionnel qui compte près de 1969 îles karstiques, ce site est classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Embarquement sur votre jonque et installation dans votre cabine.

Déjeuner à bord. Visite d'une grotte naturelle. Profitez du panorama d'exception sur la baie, l'occasion de pouvoir faire quelques activités incluses à bord de la jonque.

Dîner et nuit à bord de votre jonque.

JOUR 4- HALONG > NINH BINH (ENV. 140 KM)

Petit déjeuner à bord de la jonque.

Au lever du jour, possibilité d'initiation au Tai Chi : art martial chinois qui permet d'augmenter sa force et son tonus musculaire et de diminuer son stress.

Poursuite de la croisière et brunch à bord (votre déjeuner).

Note : l'itinéraire et les visites sur la baie peuvent être modifiés selon la marée, la météo et la disponibilité des jonques.

Débarquement et transfert pour Ninh Binh, connue sous le nom de « Baie d'Halong terrestre ». Vous entrez alors dans l'un des paysages les plus bucoliques du nord Vietnam entre rizières et montagnes.

Arrêt en chemin à Hoa Lu, ancienne capitale du Vietnam entre 968 et 1010, pour visiter les temples Dinh et Le.

Installation à votre hôtel en fin d'après-midi. Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 5 NINH BINH > HUE (ENV. 150 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Une barque vous attend pour faire une croisière entre les roches karstiques et rizières pour y admirer la « baie d'Halong terrestre ». Puis, départ en vélo* dans la campagne pour rejoindre la pagode

Bich Dong (terrains plats).

Déjeuner de spécialités locales à base de viande de chèvres.

L'après-midi, grimpez les nombreuses marches de Hang Mua et observez son superbe point de vue panoramique sur la vallée et la rivière de Tam Coc.

Fin d'après-midi libre pour vous reposer ou partir à l'aventure pour une découverte plus approfondie de Ninh Binh. Votre chambre sera disponible jusqu'à 18h00.

En soirée, transfert à la gare pour votre train de nuit utilisé par les locaux tous les jours à destination de Hue (durée d'environ 11h00 à 12h00).

Dîner dans un restaurant local OU panier-repas en fonction du timing.

Nuit/Expérience locale à bord du train en couchette climatisée (04 personnes/compartiment)ou en option supplément avion Hanoi-Hue**.

*Pour les participants qui ne peuvent pas faire de vélo. Possibilité de prendre une moto taxi avec chauffeur, Xe Om, directement sur place (en supplément).

**En option, en supplément, l'avion entre Hanoi-Hue en remplacement du train de nuit : l'après-midi, transfert privatif sans guide jusqu'à l'aéroport de Hanoi pour votre vol en direction de Hue. Accueil par votre chauffeur privé et transfert à votre hôtel. Dîner libre et nuit à Hue. Lendemain, rendez-vous vers les 9h00 à la réception de l'hôtel avec votre guide, le chauffeur et le reste du groupe pour débiter les visites de la journée.

JOUR 6 - HUE (ENV. 30 KM)

Tôt le matin, arrivée à la gare de Hue, capitale des empereurs Nguyễn. Transfert au centre-ville pour déguster les fameux Bun Bo Hue : soupe à base de vermicelles de riz agrémentée de Boeuf, légumes, et d'épices. Départ pour une découverte de l'impressionnante Citadelle et sa cité impériale, non loin de là, vous irez visiter la pagode Thien Mu. Embarquez à bord d'un bateau privé pour faire une petite croisière en traversant la rivière des parfums. Ensuite, une belle balade à vélo* dans la campagne de Hue, célèbre pour ses pomelos. Vous assisterez à un cours de cuisine dans une maison locale, et dégusterez des plats typiques vietnamiens. Moment d'échange et de convivialité. Retour à l'hôtel en début d'après-midi et installation dans votre chambre. Vous partirez découvrir le marché Dong Ba, situé au cœur de la ville. Installation dans votre chambre. Temps de repos et détente bien mérité. Soirée découverte " cuisine de rue" en cyclo-pousse. Dégustation de multiples plats et délices typiques de Hue. Nuit à l'hôtel.

*Pour les participants qui ne peuvent pas faire de vélo. Possibilité de prendre en option et avec supplément une moto taxi avec chauffeur.

JOUR 7 - HUE > DANANG > HOI AN (ENV. 160 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin vous partez à la découverte du petit tombeau Khai Dinh, célèbre pour son style entre l'Orient et l'Occident. Vous irez ensuite visiter le magnifique tombeau de Minh Mang. Une gigantesque demeure riche en histoire avec de très beaux jardins et une architecture qui ne vous laissera pas indifférents.

Déjeuner dans un restaurant local avant de rejoindre Hoi An en passant par le fameux Col des Nuages et le village de Lang Co. Avant d'atteindre Hoi An, visite du musée de Cham ou vous pourrez admirer la plus grande collection d'objets et d'art Cham du Vietnam.

Arrivée à Hoi An en début de soir, dîner dans un restaurant de spécialités locales proche du centre de la vieille ville, idéal pour vous balader en soirée et observer les jeux de lumières.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 8 - HOI AN (ENV. 10 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Au programme du jour, partez visiter les quelques intéressants monuments de la vieille ville classée au Patrimoine de l'Unesco. Historiquement, Hoi An est la ville du Vietnam qui a gardé le plus d'authenticité et de charme. Balade le long de la rivière Thu Bon pour admirer ses nombreuses maisons anciennes.

Déjeuner dans un restaurant local, goûtez au « cao lau ».

Votre après-midi sera laissée libre pour vous détendre, pour flâner dans la vieille ville et/ou découvrir la campagne environnante de Hoi An. Dîner libre.

Nuit à l'hôtel.

3 choix d'activités (non-cumulable), en option et avec supplément, minimum 2 personnes :

- Participez à un cours de fabrication artisanale de lanternes
- Balade en bateau sur la rivière Thu Bon pour admirer Hoi An et sa vieille ville
- 01h00 de détente et de soins dans un centre traditionnel

JOUR 9 - HOI AN > DANANG > SAIGON (ENV. 60 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers l'aéroport de Da Nang pour prendre votre vol à destination de Saigon.
A votre arrivée, visite du quartier chinois Cho Lon, du temple Thien Hau et du marché Binh Tay.
Pour le déjeuner, goûtez, l'un des plats les plus populaires de la cuisine vietnamienne, le célèbre «Pho» servi dans un bol en pierre accompagné de nouilles fraîches préparées sur place. L'après-midi, réalisez une balade à pied en centre-ville pour apercevoir les principaux monuments emblématiques de Saigon:
Le Palais de Réunification (extérieur, en rénovation), la Poste, la Cathédrale (extérieur), l'Opéra (extérieur), la rue Dong Khoi (ex rue Catinat) ainsi que le marché Ben Thanh.
Installation dans votre chambre en fin de journée. Balade nocturne sur la rue piétonne Nguyen Hue.
Dîner dans un restaurant local.
Nuit à l'hôtel.

JOUR 10 - SAIGON / PHONG NAM / SAIGON (ENV. 180 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.
Départ vers le sud pour la province Ben Tre au delta du Mékong. Balade en bateau sur le fleuve Ben Tre, visite d'une fabrique charbon à base de noix de coco, et d'autres produits. Traversée des arroyos puis découverte d'un atelier travaillant la noix de coco : dépeçage et extraction du lait de la noix de coco. Découverte d'une plante médicinale : Lá sâm, utilisée pour fabriquer une boisson locale. Puis balade à vélo pour rejoindre votre restaurant.
Déjeuner de spécialités locales avec dégustation du poisson "oreilles d'éléphant".
Navigation en petit sampan à rames dans les canaux plus étroits du delta pour rejoindre votre bateau et retour au quai. Débarquement et transfert retour à Saigon directement à votre hôtel.
Dîner dans un restaurant local.
Nuit à l'hôtel.

*Pour les participants qui ne peuvent pas faire de vélo. Possibilité de prendre en option et avec supplément une moto taxi avec chauffeur.

JOUR 11 - SAIGON / France

Petit déjeuner à l'hôtel.
Temps libre jusqu'à votre transfert privé en milieu d'après-midi vers l'aéroport de Saigon.
Vol retour France.
Chambre disponible maximum 12h00 (hors option).

JOUR 12 – France

Arrivée en France.

HÔTELS SÉLECTIONNÉS (ou similaires)

Hanoi : Babylon Grand Hotel 3*(nl)
Ninh Binh: Ninh Binh Legend Hotel 4*(nl)
Baie Halong : Oriental Sails 3*(nl)
Hue : Thanh Lich Boutique Hotel 4*(nl)
Hoi An: Hoi An Garden Palace 3*(nl)
Saigon: Calista Saigon Hotel 3*(nl)

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Tarif TTC

Par personne	2250,00 €
--------------	-----------

Notre tarif comprend :

- ↳ Circuit garanti de 6 à 24 participants,
- ↳ Les vols internationaux: Lyon / Hanoi // Saigon/ Lyon sur compagnie régulière mentionnée, Vietnam airlines, Thai airways, Qatar airways ou autres..
- ↳ Le vol intérieur Danang / Saigon,
- ↳ Les taxes aéroport , redevance et frais de dossier : 580€
- ↳ Les transferts aéroports / hôtels / aéroports,
- ↳ Le transport en minibus ou autocar de tourisme (selon nombre de participants),
- ↳ L'hébergement en chambre double en hôtels 3*(nl) ou 4*(nl),
- ↳ La pension selon programme (9 petits déjeuners, 8 déjeuners, 8 dîners),
- ↳ Les visites et excursions mentionnées au programme,
- ↳ Les services d'un ou plusieurs guides accompagnateurs locaux parlant français,
- ↳ Une bouteille d'eau par jour et par personne.
- ↳ Les carnets de voyage

Notre tarif ne comprend pas :

- ↳ Le transport en autocar grand tourisme pour rejoindre l'aéroport,
- ↳ Les boissons,
- ↳ les pourboires aux guides et chauffeurs (environ 4\$/ jour/pax pour les guides, 2\$/jour/pax pour les chauffeurs et 1\$/pax pour les porteurs/serveurs),
- ↳ Les visas à faire par vos soins.
- ↳ Les dépenses à caractère personnel,
- ↳ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ↳ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- ↳ Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (nous consulter),

Informations pratiques

Ce programme est donné à titre indicatif, l'ordre des visites peut être modifié sans en altérer le contenu. Les participants à ce circuit peuvent être regroupés lors de visites ou étapes avec ceux de nos autres programmes.

Le nombre de participants peut donc varier au cours du voyage selon les jours.

Le programme peut être effectué avec différents guides selon les jours.

Nos circuits et croisières fluviales ne sont pas recommandés aux enfants et aux personnes à mobilité réduite.

Les maximums de participants sur nos circuits sont garantis avec une flexibilité de + ou – 10 %.

Les déjeuners ou dîners du 1er et dernier jours sont en fonction de l'heure d'arrivée de l'avion : soit pris dans l'avion soit à destination.

Modalités d'entrée :

Tous les voyageurs devront être en possession des documents obligatoires et nécessaires à l'entrée dans le pays ou au passage dans le ou les pays d'escale éventuelle :

Passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date de retour, autorisation parentale et livret de famille pour les enfants mineurs, etc...pour les ressortissants français.

Le passeport est obligatoire, y compris pour les groupes en voyage touristique organisé.

Merci de nous faire parvenir la copie des passeports 45 jours avant le départ.
Pour des séjours de moins de 45 jours le visa n'est pas obligatoire.
Au-delà, il faut faire la demande d'un E-Visa avec plusieurs entrées possibles
: https://evisa.xuatnhapcanh.gov.vn/en_US/web/guest/khai-thi-thuc-dien-tu/cap-thi-thuc-dien-tu

Nous vous invitons à vous tenir informé des dernières réglementations en vigueur en consultant le site suivant:
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

Pourquoi inscrire son voyage sur le site officiel du gouvernement français « Ariane » ?
Au cours de votre voyage, et si la situation du pays le justifie :
Vous recevrez par e-mail ou SMS des informations et des consignes de sécurité.
La personne de contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant.
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Règles sanitaires :

Vaccins universels (tétanos, diphtérie, poliomyélite, coqueluche, hépatite B) à jour.
Aucune vaccination obligatoire sauf pour les voyageurs en provenance d'un pays où il existe un risque de transmission de la fièvre jaune (Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales).

Monnaie

La monnaie nationale est le dong (VND). Elle n'existe qu'en billets (pas de pièces) de 100 000, 50 000, 20 000, 10 000, 5 000, 2 000, 1 000, 500 et 200 dongs.
Soyez vigilants : les billets de 20 000 dongs et ceux de 5 000 sont de la même couleur bleue et se ressemblent beaucoup. Il est plus intéressant d'emporter des euros que des dollars US.
Ne pas changer dans la rue, mais dans des endroits officiels. Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00, et le samedi, de 8h00 à 12h00.
Le taux de change est de : 1 euro = 29.236 dongs (à la date du 16/05/2025).

Décalage horaire

- En été, il y a 5 heures de décalage (quand il est 12h00 à Paris, il est 17h00 à Hanoi)
- En hiver, il y a 6 heures de décalage (quand il est 12h00 à Paris, il est 18h00 à Hanoi).

Langue

La langue officielle est le vietnamien.
Elle fait partie des rares langues d'Asie du Sud-Est, avec le malais et l'indonésien, à s'écrire en caractères latins.
À défaut de les prononcer correctement et de les comprendre, un Occidental peut donc sans difficulté lire les mots (même s'ils sont truffés de signes diacritiques !).
C'est une langue monosyllabique et tonale. Toute la difficulté du vietnamien réside dans la prononciation et l'accentuation. Un même mot peut prendre des sens totalement différents selon que vous le prononcez d'un ton aigu, d'un ton descendant, d'un ton lourd ou d'un ton interrogatif (léger).
Les 53 minorités ethniques ont chacune leur dialecte, incompréhensible pour un Vietnamien. Certains habitants des régions reculées des Hauts Plateaux ne parlent même pas le vietnamien, langue des basses plaines et des rizières !

Le climat

Situé dans la zone des moussons, le Vietnam bénéficie d'un climat chaud et humide, du nord au sud.
La « frontière » climatique cependant se situe dans les environs de Đà Nẵng. Ainsi « l'hiver » n'existe qu'au nord, au-delà du célèbre col des Nuages, tandis qu'au sud, il fait quasiment toujours chaud.

Au nord du Vietnam :

- De novembre à fin avril-début mai : c'est l'hiver vietnamien. L'avantage est qu'il ne fait jamais trop chaud à Hanoi et dans sa région (delta du fleuve Rouge) : 15 à 20 °C en journée, il peut même faire un peu frais (parfois moins de 10 °C la nuit). L'inconvénient est que le temps est souvent gris, brumeux, voire pluvieux.

En revanche, dans la région montagneuse du Nord-Ouest (Điền Biên Phủ) en hiver, le climat est beaucoup plus favorable, moins humide et plus chaud. De février à mars, en fin de soirée, on peut cependant connaître de belles éclaircies à Hanoi, dans les régions de plaine et sur le littoral.

L'hiver n'est pas la bonne époque pour visiter la région de Sapa, Bắc Hà et Hà Giang, où il peut faire froid. Les rizières en terrasses des montagnes sont belles et colorées en mai et en septembre. Après l'hiver, une sorte de printemps s'établit de mi-mars à début mai.

- De mai à octobre : « l'été ». Bien qu'il pleuve, cette période est la plus sèche de l'année et celle des températures les plus élevées. En moyenne, il fait de 30 à 40 °C (une chaleur moite assez pénible parfois). En fin de saison, de septembre à novembre, le Nord peut connaître quelques typhons assez puissants, venus de la mer de l'Est (appelée naguère mer de Chine).

- Moins bonne période : les mois de juillet et août, pluies fréquentes.

Au centre du Vietnam :

- Meilleure période : de février à mai. Évitez la période entre novembre et fin janvier : il pleut beaucoup. Le temps s'améliore à mesure que la fête du Tết se rapproche (changement de lune). La mousson d'été se déroule de mai à novembre. De mai à août, ce sont les mois les plus chauds (torrides) de l'année. À Đà Nẵng, la température moyenne maximale oscille alors entre 33 et 34 °C.

- Sur les Hauts Plateaux : à Dalat, Ban Mê Thuột, Pleiku, la température est beaucoup plus fraîche que sur la côte.

- Le microclimat de Nha Trang et Mũi Né : cette portion de côte est réputée pour son climat sec et ensoleillé quasiment toute l'année.

- Moins bonne période : septembre et octobre. Époque des changements de mousson ; des typhons peuvent se former et s'abattre sur le littoral. Après les pluies, en novembre, certaines régions sont partiellement inondées, comme vers Hội An et Huế.

Au sud du Vietnam :

- Meilleure période : de décembre à avril, c'est la période sèche et ensoleillée. Février est le mois où il pleut le moins de l'année. Mars et avril sont les mois les plus chauds, avec une moyenne de 34 à 35°C.

- Moins bonne période : de juillet à septembre, époque la plus pluvieuse. Ce n'est pas la peine par exemple d'aller sur l'île de Phú Quốc à cette époque : il pleut beaucoup. Certains hôtels sont même fermés durant cette période.

Heureusement, sur le continent, dans le delta du Mékong, il ne pleut pas toute la journée, mais seulement à certaines heures (en fin d'après-midi). Ce n'est d'ailleurs pas désagréable car la pluie apporte de la fraîcheur.

Attention aux crues qui peuvent se produire brutalement dans le delta du Mékong entre mi-août et mi-septembre.

Bon à savoir

- Le courant électrique est du 220 volts et les prises sont identiques aux prises françaises d'avant la normalisation européenne, sauf dans le Sud où l'on trouve dans les chambres à la fois des prises américaines et des prises.

- Pour la 3ème personne (enfant ou adulte), il s'agit d'un lit d'appoint ou d'un matelas posé à même le sol. Il est déconseillé pour les adultes, notamment de plus de 1m70.

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Conditions d'annulation du voyageur VOYAMAR

Frais de modifications / annulation :

A plus de 30 jours : 35% du prix global

De 30 A 15 jours : 85 % du prix global

A moins de 15 jours : 100 % de frais

Attention, l'ajout de bagage optionnel est non remboursable.

Pour les ventes escapades, Travel Explorer et package dynamique (vols secs, hôtels sec ou package dynamique vol + hôtel) : 100 % du montant de la réservation pour toute modification ou annulation, sous réserve de conditions plus favorables appliquées par le/les prestataire(s) concerné(s).

Pour toute annulation ou modification de vol de la part de la compagnie aérienne RYANAIR, le voyageur / passager devra faire sa demande de remboursement de façon autonome directement sur le site de la compagnie aérienne. S'agissant d'une exigence de gestion de RYANAIR, Voyamar ne pourra pas être tenu

pour responsable à la fois de ce process et des délais de traitement de la compagnie aérienne, ainsi que des remboursements émis.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : Pour les ressortissants français : Passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date de retour, autorisation parentale et livret de famille pour les enfants mineurs, etc....

Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.
Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.
Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.
Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Crédit photo : Voyamar

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « CGV ») ont vocation à régir les ventes conclues entre l'association SAVATOU, association déclarée en Préfecture de Savoie sous le n° 3151, ayant pour n° SIRET : 34019130300031, située 29 avenue Jean Jaurès 73000, Chambéry et les personnes physiques majeures qui n'agissent pas à des fins professionnelles, les comités d'entreprise et les associations (ci-après désignés le/les « Client(s) »). Les CGV s'appliqueront à toute commande passée auprès de SAVATOU pour un voyage, un séjour ou une sortie à la journée effectuée(e) en groupe (ci-après désignée la/les « Commande(s) »).

1. OBLIGATION D'ADHESION PREALABLE

Préalablement à la Commande, l'Adhérent doit avoir rempli et adressé une demande d'adhésion à SAVATOU. Le montant de l'adhésion doit être réglé intégralement avant le départ. L'adhésion est annuelle et indépendante de toute Commande, son règlement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque cause que ce soit.

L'Adhérent doit obligatoirement renseigner sa véritable identité.

Cette identité renseignée par l'Adhérent sera celle utilisée par SAVATOU pour les différentes réservations nécessaires à la réalisation du voyage, du séjour ou de la sortie. S'il s'avère que l'identité renseignée est fautive, erronée ou, plus généralement, qu'elle ne correspond pas aux documents d'identité de l'Adhérent, SAVATOU ne pourra pas en être tenue responsable.

Le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association, lors de son inscription, doit renseigner tous les éléments d'identification demandés par SAVATOU.

Par ailleurs, SAVATOU procédera aux différentes réservations grâce aux renseignements fournis par le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association. En cas de renseignements erronés, faux ou manquants la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être engagée si les réservations ont été effectuées conformément aux renseignements communiqués.

Si cela conduit à l'annulation de tout ou partie du voyage, du séjour ou de la sortie, les frais prévus à l'article 10.2 seront perçus par SAVATOU.

2. ACCEPTATION DES CGV

L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté les CGV avant la passation de la Commande. Il reconnaît que les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute Commande passée par l'Adhérent.

3. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, et, notamment, de l'article L. 221-2 du Code de la Consommation, l'Adhérent est conscient qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation pour les Commandes passées auprès de SAVATOU.

4. INFORMATION PREALABLE

Avant de passer Commande, SAVATOU remet à l'Adhérent dans un premier temps une brochure descriptive ou un programme détaillé de l'offre incluant les CGV, avant de lui remettre un contrat de réservation. L'Adhérent déclare avoir pris connaissance de ces éléments, y compris des CGV avant d'avoir passé la Commande.

La durée des voyages à forfait ou séjour indiquée sur le programme court à compter de la date de la convocation au lieu du départ à la date de retour. Par conséquent, il est expressément rappelé que le jour du trajet consacré au départ et le jour du trajet consacré au retour sont inclus dans la durée du voyage mentionnée dans l'offre, la première et/ou la dernière nuit peuvent donc être écourtée(s) par les transports, ce qui ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

SAVATOU se réserve cependant la possibilité de modifier à tout moment les éléments de la brochure descriptive ou du programme détaillé de l'offre et du contrat de réservation. Dans ce cas, ces éléments sont mis à jour par SAVATOU. De telles modifications n'étant pas applicables aux commandes déjà passées, exception faite des modifications résultant de l'application des articles L. 211-12, L. 211-13 et R. 211-8 du Code du tourisme, tel que prévu aux articles 10.1 et 12 ci-après, ou en cas de force majeure rendant impossible l'exécution de la prestation, tel qu'indiqué à l'article 10 (« MODIFICATIONS ET ANNULATION »)

Les propositions contenues dans les brochures descriptives ou programmes remis par SAVATOU sont faites dans la limite des places disponibles mises en vente.

5. PASSATION DE COMMANDE

Afin que la Commande soit enregistrée par SAVATOU, l'Adhérent doit retourner le contrat de réservation dûment rempli et signé par ses soins, dans un délai de 8 (huit) jours suivant l'envoi du contrat de réservation par SAVATOU accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum, à 30% du montant total de la Commande, ou 100% si départ à moins de 30 jours, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT »

La Commande sera considérée comme étant définitive qu'à la date du règlement complet de l'acompte.

Pour toute demande d'inscription d'un mineur au sein d'un groupe, la démarche devra être faite par une personne titulaire de l'autorité parentale ou légale et qui sera capable d'en justifier.

6. COMMANDE SUR-MESURE POUR UN GROUPE DE PERSONNES

Un groupe de personnes, constitué d'au minimum 20 personnes, souhaitant souscrire ensemble à une Commande pour un séjour ou un voyage à réaliser à la même date et pour un voyage identique (ci-après dénommé le « Contrat Groupe ») peut bénéficier des tarifs d'inscription groupe de SAVATOU.

Un devis personnalisé est adressé à l'Adhérent selon les demandes formulées par lui. A réception du devis, l'Adhérent pourra solliciter des renseignements complémentaires ou des modifications auprès de SAVATOU, ou faire part de son acceptation. A défaut de disposition contraire dans le devis, celui-ci ne sera valable, s'agissant notamment des conditions tarifaires, que durant une période de 15 jours suivant la réception du devis par l'Adhérent.

Le Contrat Groupe sera considéré comme définitivement conclu qu'après remise par l'Adhérent à SAVATOU du contrat signé accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum à 30% du montant total de la Commande, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT » ci-après.

Tout dépassement du nombre contracté doit être expressément soumis par écrit à l'accord préalable de SAVATOU.

Les membres du groupe inscrits sont soumis aux conditions contractuelles du Contrat Groupe y compris en cas d'annulation ultérieure. Le Contrat Groupe est établi pour une capacité donnée de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, SAVATOU et/ou le prestataire peuvent refuser les personnes supplémentaires, le Contrat Groupe étant alors réputé rompu du fait de l'Adhérent. Dans ce cas, le prix de la Commande ne fera l'objet d'aucun remboursement à l'Adhérent.

L'Adhérent à l'origine de la souscription d'un Contrat Groupe devra fournir à SAVATOU, par écrit et de façon lisible, la liste des participants, 30 jours avant le départ, en mentionnant les noms, prénoms, dates de naissance, sexes de chaque participant. Ceux-ci seront regroupés de façon à satisfaire aux contingents imposés par l'hébergement et le transport. SAVATOU dégage sa responsabilité en cas de fourniture trop tardive de ces informations compte tenu des contraintes imposées par les prestataires.

Si le nombre de personnes portées sur la liste est inférieur au nombre prévu dans le Contrat Groupe, l'Adhérent devra obligatoirement mentionner par écrit si les places restantes sont annulées ou conservées par lui. Les conditions tarifaires pourront en cas de réduction d'effectif être revues à la hausse, l'Adhérent en sera informé systématiquement avant le départ.

7. PAIEMENT

7.1 Pour les voyages à forfait, séjour, sortie à la journée et prestations sèches hors billet d'avion, de bateau et d'autobus

Le paiement de l'acompte peut être effectué directement dans l'une des agences de SAVATOU ou à distance par virement ou par chèque à l'ordre de SAVATOU. La Commande ne devient effective qu'à la réception du paiement de l'acompte par SAVATOU ou à l'encaissement des sommes pour les paiements par chèque.

Sauf disposition contraire prévue dans le contrat de réservation ou accord dérogeant préalable des parties, le solde du voyage, correspondant à 70% du montant total de la Commande devra être réglé, selon les mêmes modalités que celles visées au paragraphe ci-dessus, au plus tard 30 (trente) jours avant le départ. A défaut de réception du solde dans le délai précité, SAVATOU considérera que l'Adhérent a annulé son voyage et sera redevable des frais d'annulation prévus à l'article 10.2 ci-après.

Pour les inscriptions intervenant moins de 30 (trente) jours avant le départ, le règlement intégral des prestations sera exigé au moment de la Commande.

7.2 Pour les billets d'avion, de bateau et d'autobus vendus seuls

Les ventes de titres de transport sur ligne régulière seuls ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux contrats de vente de voyages et séjours prévues aux articles L. 211-7 et suivants. Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau et/ou d'autobus, doit être réglé intégralement au jour de la Commande, et ce quelle que soit la date de départ. La Commande ne pourra être considérée définitive à défaut de règlement intégral.

8. SORTIE A LA JOURNEE

Les sorties à la journée ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux forfaits touristiques tels que définis à l'article L. 211-2 de ce code. Ces forfaits à la journée incluent le transport aller-retour et les activités.

En cas de force majeure et notamment si les conditions météorologiques sont susceptibles de mettre en danger la sécurité des Clients, SAVATOU pourra annuler la journée ou la sortie ou la réaliser en un autre lieu ou à une autre date ;

En cas d'annulation de la journée ou de la sortie pour les raisons ci-avant évoquées, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais, émettra un avoir du montant payé par l'Adhérent ou remboursera l'Adhérent à la demande de ce dernier, et ne sera redevable d'aucune indemnité. SAVATOU décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, chaque Client étant responsable de son matériel durant la journée. **En cas d'interruption de la sortie à l'initiative de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué par SAVATOU**

9. ASSURANCES

Au moment de la souscription à une Commande, SAVATOU offre la possibilité à l'Adhérent de souscrire une assurance annulation, interruption de séjour et rapatriement, dont le prix est fixé à 2.25% du montant total de la Commande. L'ensemble des garanties est détaillé dans la notice d'information "Assurances" accompagnant la brochure descriptive ou le devis et est consultable à tout moment sur le Site à l'adresse suivante www.savatou.fr ou dans les agences SAVATOU préalablement à la Commande. Il appartient à l'Adhérent de vérifier, préalablement à la souscription de l'assurance, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Aucune modification ne sera possible une fois que l'Adhérent aura souscrit à l'assurance proposée par SAVATOU.

10. MODIFICATIONS ET ANNULATION / RESOLUTION

10.1 A l'initiative de SAVATOU

SAVATOU se réserve, conformément aux dispositions de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, le droit d'effectuer des modifications mineures de la Commande avant le début d'exécution, à l'exclusion du prix modifiable dans les conditions prévues à l'article 12 « PRIX DES PRESTATIONS » ci-après. SAVATOU avertira le plus rapidement possible l'Adhérent de l'impossibilité d'exécution de la ou des prestations, par écrit. En cas de modification d'un des éléments essentiels de la Commande, dont le respect est devenu impossible par suite d'événements extérieurs indépendants de la volonté de SAVATOU, l'Adhérent aura en outre la possibilité soit de résoudre la Commande sans frais, soit d'accepter la ou les modifications proposées. La prestation de substitution

proposée à l'Adhérent sera présumée acceptée à défaut de réponse dans les 7 (sept) jours suivant sa notification par SAVATOU. Par exception à ce qui précède, en cas de modification d'éléments non essentiels mais entraînant une augmentation du prix de la Commande supérieure à 8% du prix initial, l'Adhérent dispose d'un délai de 7 (sept) jours pour faire part de son acceptation, à défaut la modification sera réputée refusée par l'Adhérent. En cas de refus de l'Adhérent de modification d'un des éléments essentiels de la Commande ou de modification entraînant une augmentation du prix supérieure à 8 % du prix initial, SAVATOU lui remboursera le montant d'ores et déjà versé.

SAVATOU peut être amenée à annuler un voyage à forfait ou un séjour avant le départ. Dans un tel cas, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais et le remboursera intégralement au plus tard dans les quatorze jours suivant la résolution de la Commande.

L'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité ou pénalité en cas d'annulation à l'initiative de SAVATOU dans les cas suivants :

- Lorsque le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le programme ou le Contrat Groupe et que SAVATOU notifie la résolution du contrat au voyageur dans les meilleurs délais, sans pouvoir dépasser :

o 20 jours avant le début du voyage à forfait ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours

o sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

o quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

- Si cette annulation est imposée par un cas de force majeure ou le fait d'un tiers ou à raison d'un risque pour la sécurité de l'Adhérent, et plus généralement lorsqu'elle est rendue nécessaire par des circonstances exceptionnelles et inévitables indépendantes de la volonté de SAVATOU.

10.2 A l'initiative de l'Adhérent

L'existence de nombreux intermédiaires (hôteliers, transporteurs, etc...) et de délais de règlement imposés par ceux-ci à SAVATOU justifie la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

Si l'Adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler, totalement ou partiellement, avant le départ, un voyage à forfait ou un séjour, il devra en informer SAVATOU par écrit, par tout moyen permettant de s'assurer de la réception de l'annulation, dans les plus brefs délais suivant la survenance de l'événement, sous réserve de dispositions contraires prévues dans la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe. La date de réception de la demande d'annulation sera retenue comme date d'annulation.

Les frais d'annulation imputables à l'Adhérent sont les suivants :

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

En outre, pour chaque annulation, SAVATOU facturera à l'Adhérent 20€ de frais lorsqu'il s'agit d'un voyage à forfait ou d'un séjour et 10 € pour une sortie journée.

L'interruption en cours de voyage et/ou la non consommation d'une ou plusieurs prestation(s) par l'Adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf si le voyageur a souscrit l'assurance annulation rapatriement proposée par Savatou et que les conditions sont couvertes.

Aucun remboursement ne peut intervenir si l'Adhérent ne se présente pas aux heures et aux lieux mentionnés dans sa convocation, son programme ou sa Commande, ou s'il ne peut pas présenter les documents exigés pour son voyage

(pièces d'identité, billets d'avion, vaccinations...), ou si les informations renseignées lors de son inscription ne correspondent pas à ses documents d'identité.

Dans certains cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Les frais fixes aériens, bateau : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol.

- Les frais fixes terrestres : les frais engagés pour des réservations fermes comme pour certains visas, spectacles, billetterie... vous seront facturés en cas d'annulation.

- Les frais d'assurance et d'adhésion : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et les frais d'inscription sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Dans le cas de Commande de prestations sèches de transport par avion, bateau ou autobus, non combinées avec d'autre service de voyage au sens de l'article L. 211-2 du Code du tourisme, l'annulation par le Client ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le voyageur a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11. CESSIION DU CONTRAT

Selon l'article R211.7 du Code du Tourisme, l'Adhérent peut céder, au plus tard 7 jours avant le départ, le contrat à une personne qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage (par exemple, conditions particulières nécessaires pour correspondre aux modes d'hébergement et de pension, à la formule de voyage, au nombre de passagers, aux enfants se situant dans la même tranche d'âge) et si les autorités internationales éventuellement concernées acceptent le changement.

L'Adhérent cédant devra avertir SAVATOU, par tout moyen qui permette d'en accuser réception, au plus tard sept (7) jours avant la date du départ. Si le voyage est une croisière, ce délai de prévenance est de quinze (15) jours.

La cession d'un contrat pour une activité journée ou séjour organisée par SAVATOU occasionnera des frais de 10€ facturés par SAVATOU à l'Adhérent cédant.

L'Adhérent cédant restera en outre responsable solidairement avec l'Adhérent cessionnaire de tous les coûts engendrés par cette cession. La cession d'un titre de transport et certaines prestations touristiques n'est pas possible sans l'accord du prestataire. Ainsi, concernant notamment les billets d'avions, les compagnies aériennes appliquent des pénalités ou refacturent le prix du nouveau billet d'avion. Ces coûts seront à la charge de l'Adhérent cédant et de l'Adhérent cessionnaire. Plus la demande de cession est tardive, plus les frais peuvent être importants.

L'Adhérent ne peut céder ses contrats d'assurance. Le Contrat ayant déjà commencé de produire un effet, les dispositions de la présente clause ne peuvent trouver application, sauf accord préalable écrit de SAVATOU.

12. PRIX DES PRESTATIONS

Les tarifs sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur avant la date d'ouverture des inscriptions, ou au moment de l'envoi de la brochure descriptive, du devis ou du Contrat Groupe, et notamment:

- en matière de taux de change des monnaies étrangères par rapport à l'euro ;
- en matière de coûts des transports aériens, terrestres, fluviaux et maritimes ;
- en matière de taxes légales ou réglementaires ;

Les voyages à forfait, séjours, sortie journée ou les services de voyage tels que définis au 2° du I de l'article L. 211-1 du Code du tourisme sont fournis aux tarifs en vigueur sur la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe remis par SAVATOU, lors de l'enregistrement de la Commande. SAVATOU se réserve la

possibilité de modifier, à tout moment ses tarifs jusqu'à la date de passation d'enregistrement de la Commande. Les prix sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Aucune contestation concernant les tarifs ne pourra être acceptée après passation d'une Commande. Les tarifs donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans un forfait ou toute interruption de voyage par un Client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé) ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf si dans ce dernier cas, le voyageur a souscrit l'assurance rapatriement et que les conditions sont remplies.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, SAVATOU peut modifier le prix, de la Commande devenue définitive, à la hausse comme à la baisse et au plus tard 20 jours avant le début du voyage, dans certaines hypothèses. Ainsi, l'Adhérent accepte que le prix puisse être modifié en cas :

- de variation des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré. A défaut de stipulations contraires dans la brochure ou le contrat de réservation, le prix pourra être révisé en fonction de l'évolution de la devise concernée. Le cours de référence étant celui en vigueur à la date de la Commande. La parité évaluable est égale à 100 % du prix, à l'exception du prix des vols internationaux

- de variation du coût des transports, liée notamment au coût des carburants.

- de variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies, telles que, notamment, taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, ou de sécurité.

En cas d'une modification du prix, SAVATOU s'engage à en informer l'Adhérent par courrier papier ou électronique au plus tard vingt (20) jours avant la date de son départ.

Tout refus de la part de l'Adhérent de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de sa part pour laquelle il sera fait application des dispositions de l'article 10.2, sauf augmentation du prix supérieure à 8% du prix initial tel que prévu à l'article 10.1 ci-avant.

13. TRANSPORTS

SAVATOU répond du bon déroulement du voyage, sans toutefois qu'elle puisse être tenue responsable des faits imputables soit à l'Adhérent, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 16 « FORCE MAJEURE » ci-après.

SAVATOU est soumise aux conditions des prestataires de transport. En aucun cas, SAVATOU ne saurait être soumise à une responsabilité plus lourde que celle de son prestataire de transport, celle-ci étant limitée au dédommagement le plus bas prévu par les conventions internationales ou la réglementation étatique qui trouverait à s'appliquer.

Les horaires des transporteurs aériens, maritimes, fluviaux ou terrestres, n'étant pas connus au moment de l'impression des brochures ou programmes, ne sont indiqués qu'à titre indicatif et ne sont pas de nature contractuelle. Les dates des jours de départ et de retour relèvent du contrat de voyage. Les prix sont forfaitaires et tiennent compte du temps de transport dans la durée globale du forfait. En aucun cas, les frais liés à ces horaires de départ et de retour imposés par le transporteur ne pourront être pris en charge par SAVATOU ou justifier une éventuelle annulation de l'Adhérent ni un quelconque remboursement. De même, une modification d'horaires, de date, un retard ou une annulation à l'initiative du transporteur, ne constituent pas une annulation du fait de SAVATOU et n'ouvrent droit à aucune indemnité de ce chef.

13.1 Transports aériens

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie, y compris à propos de la responsabilité de la compagnie aérienne, dont la mise en cause est définie notamment par les Conventions de Varsovie et Montréal, applicables aux transports aériens internationaux.

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ainsi que les aéroports de départ et d'arrivée et les types d'appareils. Les horaires sont communiqués lors de l'envoi de la convocation mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour du départ, les terminaux de départ et de retour et les horaires de vol pouvant être modifiés sans préavis par les compagnies aériennes. Le retard, au sens de l'article 6 du règlement (CE) n° 261/2004, se calcule entre l'horaire d'embarquement confirmé le jour même le cas échéant par le représentant de la compagnie et l'horaire effectif d'embarquement. Le Règlement CE 261/2004

du 11 février 2004 confère le droit aux passagers aériens d'obtenir du transporteur aérien, selon les circonstances, une prise en charge, un remboursement et/ou une indemnisation en cas de surréservation, de retard ou d'annulation du vol. Ces obligations qui pèsent uniquement sur les compagnies aériennes, ne peuvent en aucun cas être assumées par SAVATOU.

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement à une femme enceinte. Dans une telle hypothèse, SAVATOU ne saurait en être tenue pour responsable. Il appartient à l'Adhérent de s'assurer auprès des compagnies aériennes de la possibilité d'embarquer.

Il appartient à l'Adhérent de se renseigner sur le poids maximal des bagages qu'il peut embarquer et sur les objets qu'il peut amener. En cas d'excédent de bagage, le voyageur pourra avoir à acquitter une taxe variable en fonction de la compagnie et du parcours. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de tout refus d'embarquement pour détention d'objets dangereux par l'Adhérent et/ou de tout refus de la compagnie aérienne de procéder à l'enregistrement d'un bagage.

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, la responsabilité relève exclusivement de la compagnie aérienne. Nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit, afin de pouvoir porter réclamation auprès de la compagnie.

La liste des documents nécessaires à l'embarquement est communiquée à l'Adhérent avant son départ. En cas de non-présentation d'un document nécessaire à l'embarquement, l'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnisation. Il devra notamment se présenter avec tous ses documents d'identité en vigueur et tous les documents nécessaires à la sortie du territoire de départ et à l'entrée dans les différents pays d'arrivée et/ou de transit. L'Adhérent ne sera remboursé d'aucune somme et ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas de non-respect du présent article.

La non-utilisation, totale ou partielle, des billets d'avion pour une cause étrangère à SAVATOU n'entraînera aucun remboursement des billets. Le remboursement des taxes aériennes sera effectué par SAVATOU, sous réserve du remboursement qu'elle aura elle-même perçu de la compagnie aérienne, dès que l'Adhérent lui aura fait parvenir sa demande de remboursement.

En cas d'arrivée ou de départ sur un vol différent des autres membres inscrits sur le même voyage, à l'initiative de l'Adhérent, les frais de transfert éventuels sont à la charge exclusive de l'Adhérent.

Il sera communiqué sur votre programme de voyage l'identité du ou des transporteurs aériens susceptibles d'assurer votre transport avec des indications sur les horaires et, le cas échéant, les escales connues à cette date. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, SAVATOU s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès lors qu'elle en aura connaissance et jusqu'à votre départ, tout changement dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens.

Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à la volonté de SAVATOU. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

13.2 Transports maritimes, fluviaux et terrestres

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie de transport maritime, fluvial ou terrestre, y compris à propos de la responsabilité dont la mise en cause est régie notamment par les conventions internationales applicables aux transports ferroviaires et maritimes, terrestres internationaux.

Les billets ne sont pas remboursables après émission, que ce soit pour cause de modification de date ou d'annulation de voyage à l'initiative de l'Adhérent.

14. PRESTATIONS SUR PLACE

14.1 Hébergements

Les descriptifs d'hébergement donnés ne le sont qu'à titre informatif et non contractuel. Les classifications des hébergements sont faites selon les normes locales en vigueur dans le pays de destination et/ou établies à la propre initiative de l'hôtelier.

14.2 Repas

Le nombre de repas inclus est précisé dans la brochure descriptive ou devis. Sauf stipulation contraire, les boissons ne sont pas comprises.

Selon les pays, les prestataires ne disposent pas nécessairement d'eau courante. Dans une telle hypothèse les frais d'achat de bouteilles d'eau sont à la charge de l'Adhérent. De plus, même en cas d'eau courante, dans certains pays, le pichet d'eau est payant.

14.3 Activités

Certaines activités proposées peuvent présenter des risques et nécessiter un certificat médical pour leur pratique. En ce cas, SAVATOU en informera l'Adhérent avant son départ. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de l'impossibilité pour l'Adhérent de réaliser une activité du fait de l'absence de certificat médical. Certaines activités peuvent être annulées par les prestataires de SAVATOU pour des raisons de sécurité (notamment conditions météorologiques défavorables). Dans une telle hypothèse, la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être recherchée par l'Adhérent.

15. RESPONSABILITE

SAVATOU étant responsable de la bonne exécution du voyage à forfait ou du séjour, sa responsabilité ne pourra être engagée que dans le respect des règles applicables à la responsabilité des agents de voyage.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de SAVATOU en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de SAVATOU sera limitée à trois fois le prix total du voyage. SAVATOU ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Par conséquent, SAVATOU ne sera aucunement responsable en cas, notamment, de :

- perte ou vol des billets d'avion
- vols ou détériorations d'objets personnels (il est conseillé aux voyageurs de ne pas emporter des objets de valeur et/ou de les garder en permanence sous leur surveillance directe)
- défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination, certificats médicaux, le cas échéant documents nécessaires pour être accompagné de mineurs...) ou non conformes aux indications figurant sur la brochure descriptive, le devis et/ou le Contrat Groupe
- défaut de présentation de l'Adhérent aux lieux et heure de commencement du voyage ou du séjour
- de force majeure (article 16 « FORCE MAJEURE), fait imprévisible ou inévitable causé par un tiers, menace sur la sécurité des voyageurs ou fait imputable à l'Adhérent
- dommages survenus dans le cadre d'une prestation non organisée par SAVATOU et non comprise dans la Commande.

Les prestataires intervenant pour l'exécution de la Commande conserveront, en tout état de cause, les responsabilités propres à leurs activités aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale et/ou des conventions internationales.

Les descriptifs des sites, villes, stations, les prestations proposées par ceux-ci sont données par SAVATOU à titre indicatif sans caractère contractuel.

L'Adhérent doit informer SAVATOU, par tout moyen, de toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage, du séjour ou de la sortie journalière.

En souscrivant une réservation pour un enfant mineur, les parents ou tuteurs s'engagent à mettre en œuvre leur assurance responsabilité civile et à assumer leur responsabilité pour tout fait ou dommage causé par le mineur pendant le séjour.

En cas de non-conformité affectant l'exécution du voyage à forfait ou du séjour tel que prévu dans la Commande, l'Adhérent doit en informer SAVATOU, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce.

Conformément à l'article L. 211-17-1 du Code du tourisme, en cas de difficulté rencontrée par l'Adhérent et affectant le bon déroulement du voyage ou du séjour SAVATOU apportera dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce une aide appropriée à l'Adhérent.

Le voyageur est tenu d'informer directement SAVATOU de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement l'agence SAVATOU où il a acheté le voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité constatée sur place pourra avoir une influence sur le montant des suppléments imputés, dont le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

16. FORCE MAJEURE

Des événements de force majeure empêchent soit l'Adhérent, soit SAVATOU ou les prestataires impliqués dans la réalisation des prestations d'exécuter toute ou partie des obligations prévues dans la Commande. Ainsi, sont considérés comme des événements de force majeure tous les événements exceptionnels et inévitables rendant impossible l'exécution de ses obligations par SAVATOU et/ou les prestataires concernés, et notamment les événements suivants :

- grève des moyens de transport, des hôteliers, des aiguilleurs ou du personnel de tous prestataires extérieurs à SAVATOU ;
- insurrection ou émeute dans le pays de départ ou d'arrivée ;
- fait de prince ;
- conditions géographiques/géopolitiques, climatiques, sanitaires et/ou politiques susceptibles de mettre en danger la vie de l'Adhérent (notamment, placement en vigilance rouge du pays de destination par le site www.diplomatie.gouv.fr)

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie qui le subit en informera l'autre dès que possible.

Lors de la survenance d'un cas de force majeure, SAVATOU peut proposer une ou des prestations de substitution ou rembourser l'Adhérent selon le choix de ce dernier, en revanche SAVATOU ne sera tenue à aucune indemnité de quelque sorte que ce soit à l'égard de l'Adhérent.

17. RECLAMATIONS

Sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à SAVATOU par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de vingt et un (21) jours suivant la date de retour du voyage, du séjour ou de la sortie. Pour être étudiée par SAVATOU, cette demande devra être accompagnée des pièces justificatives. SAVATOU répondra dans les meilleurs délais suivant la date de réception de la lettre recommandée accompagnée de tous les justificatifs à la réclamation formée par l'Adhérent. Si aucun accord n'est trouvé, les Parties devront s'en remettre au médiateur, dans les conditions décrites à l'article 21 (« LOI APPLICABLE – MEDIATION ») ci-après.

18. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

SAVATOU a souscrit auprès de ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet -CS300051-92076 PARIS LA DEFENSE Cedex, une police d'assurance responsabilité civile organisateur de voyages, sous le numéro de police 64216784. Les plafonds de garantie par année d'assurance sont les suivants :

- dommages corporels, matériels et immatériels confondus, à hauteur de 3 000 000 €

19. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par l'Adhérent sur le site SAVATOU permettent notamment à SAVATOU de traiter les Commandes, d'identifier chacun des utilisateurs et de communiquer avec eux, si nécessaire, pour une bonne gestion de la relation commerciale. Notre politique de gestion des données personnelles est consultable au lien suivant : <https://www.savatou.fr/49-donnees-personnelles-cookies>

SAVATOU est le responsable du traitement et le destinataire des données. Les données personnelles peuvent le cas échéant être transmises à des tiers aux fins d'exécution des Commandes, notamment aux prestataires en charge de la livraison des Commandes ou les prestataires intervenant dans les prestations commandées (prestataires d'hébergement, prestataires de transport notamment). Elles sont conservées pendant la durée de la relation commerciale et la durée des obligations légales ou contractuelles afférentes.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut exercer un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, pour les informations qui le concernent, de limitation du traitement, ainsi que transmettre à SAVATOU des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après sa mort, en adressant sa demande par mail à l'adresse admin@savatou.fr.

L'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement. En cas de manquement au présent article, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL.

20. DISPOSITIONS DIVERSES

Le fait pour SAVATOU ou pour l'Adhérent de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des CGV n'emporte pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

21. LOI APPLICABLE – MEDIATION

Les CGV, ainsi que tous les contrats et Commandes conclus par SAVATOU avec les Clients sont soumis au droit français.

En cas de différend, l'Adhérent pourra préalablement saisir le Médiateur du tourisme et des voyages MTV : BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 - <http://www.mtv.travel/index.php?page=Accueil>. En cas d'échec de la médiation, la partie la plus diligente pourra saisir si elle le veut une juridiction légalement compétente.

Droits octroyés à l'Adhérent bénéficiaire d'un voyage à forfait ou d'un séjour

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. SAVATOU sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, SAVATOU dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme:

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

- Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

SAVATOU bénéficie de la garantie financière du FMS-UNAT.